

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2008

Date de convocation : 19 Février 2008

La séance est ouverte à 20 h 30.

Présents : MM. de ROUX, BUFFARD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRÉ, PANNAUD, RICHON, GODARD, PATRY, GRAVELLE, BINNIE, Mmes COURTHES, PELAUD, MAUREL, LAVOISSIERE, GATINEAU.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FIAUD.

Absents : Mmes VALIN, THOMAS, MIRAULT, MM. TARDY.

Secrétaire de séance : Mme PICHARD

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que cette séance est la dernière de la mandature.

Il souhaite remercier les adjoints et les conseillers municipaux qui pendant presque 7 ans ont été au service des Chagnolais, ont passé un temps considérable au service de leurs concitoyens pour assurer leur bien-être.

Il tient à remercier particulièrement :

Annick FIAUD, absente ce soir car elle est hospitalisée, qui à la tête du C.C.A.S s'est entièrement consacrée aux Chagnolais les plus en difficulté avec infiniment de dévouement et de discrétion.

Albert BUFFARD, premier Adjoint, qui a accompli un travail quotidien considérable et qui a eu la gentillesse de le remplacer en prenant les rênes de la mairie lors de son accident de santé.

Janine PICHARD qui a eu la lourde tâche de s'occuper des écoles et qui a assuré avec efficacité la concertation des équipes d'enseignants et des parents d'élèves. On constate que les notes données sur les écoles de Chaniers par les inspecteurs d'académie sont excellentes.

Gérard SALIBA qui a été le Sage de ce Conseil et qui a su apaiser et conseiller avec sagesse.

Et à rappeler le rôle joué par toutes les Conseillères et Conseillers dans le développement constant de la commune.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2008

Le procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2008 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

EXTENSION SALLE OMNISPORTS- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension de la salle omnisports en vue de doter la salle de judo de gradins et d'aménager un local pour la garderie périscolaire.

Le coût d'objectif, honoraires de l'architecte compris s'élève à 362 973.03 € HT soit 434 115.75 € TTC.

Monsieur BUFFARD indique que la Commission Accessibilité Handicapés a donné un avis défavorable. Une modification des plans a été demandée à l'architecte.

Monsieur de ROUX propose, en vue du financement de cette opération, de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, auprès de la Préfecture au titre de la DGE et auprès de Mme la Députée au titre de la Réserve Parlementaire, selon le plan de financement ci-après :

Coût total de l'opération HT		362 973.03 €
Financements		
DEMANDE D.G.E. Sur coût hors honoraires 329 975.48 €	28 % (plafond : 60 000 €)	60 000.00 €
Conseil Général – Sur montant de 174 673.12 € (Judo)	25%	43 668.00 €
Réserve Parlementaire		10 000.00 €
Commune		249 305.03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la programmation des travaux de réhabilitation du réseau Assainissement Avenue du Mai et Avenue des Deux Charentes. Il propose de confier la maîtrise d'ouvrage relative à cette opération au Syndicat Départemental des Eaux.

Monsieur BUFFARD fait remarquer d'une part que le projet de convention arrive tardivement puisque le Conseil a déjà délibéré sur le choix de l'entreprise et d'autre part que la réfection de l'assainissement de la Rue des Sables n'a pas été portée dans cette convention. Monsieur de ROUX indique que les travaux de la Rue des Sables feront l'objet d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux pour les travaux de réhabilitation du réseau Assainissement Avenue du 8 Mai et Avenue des Deux Charentes et mandate Monsieur le Maire pour signer la Convention à intervenir

Monsieur RICHON demande si les travaux de réfection de la voirie concerneront aussi le carrefour de la RD 24. Il serait en effet judicieux de supprimer les bandes matérialisées au sol car elles sont source d'erreur pour les conducteurs qui pensent aborder un rond-point.

PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur de ROUX propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Septembre en raison :

- de l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de Monsieur David ETOURNEAU à compter du 09.12.2007
- de l'avancement au grade de Technicien Supérieur Chef de Monsieur Eric QUÉRON, à compter du 1^{er} Janvier 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces propositions d'avancement et décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

RENOUVELLEMENT du CONTRAT de GROUPE ASSURANCE du PERSONNEL

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que la Commune a souscrit, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, un contrat d'assurance statutaire garantissant à compter du 01.01.2004, les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. (Assurance des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL, Décès, Accident du travail, Maladie Ordinaire, Longue Maladie, Maladie Longue durée, Maternité)

Ce contrat arrivant à échéance le 31/12/2008, le Centre de Gestion le remet en concurrence. Pour ce faire, la Commune doit lui déléguer la passation du contrat d'assurance.

Monsieur de ROUX propose donc de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat Groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréer et de se réserver le droit d'y adhérer.

Madame CHARRIER précise que le fait de souscrire un contrat de groupe permet de mutualiser les risques et d'obtenir ainsi des conditions d'assurance plus intéressantes. Elle indique que la Commune garde toutefois la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion si les conditions obtenues ne lui convenaient pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

DEMANDE D'ACQUISITION PORTION CHEMIN RURAL LE CHAILLOT

Monsieur de ROUX fait part au Conseil de la demande présentée par M. Jacques CHOLLET, demeurant au Chaillot, en vue d'acquérir une portion du chemin rural jouxtant les parcelles dont il est propriétaire (AW 371, 372, 393, 394, 395, 434).

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, donne un accord de principe à cette aliénation sous réserve du résultat de l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES

- **ATELIERS MUNICIPAUX**

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que Monsieur Fabrice MOREAU, chargé de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des ateliers municipaux, a commencé sa mission, en remplacement de M. VUONG qui avait obtenu le marché.

Il se révèle qu'après le contrôle technique effectué par l'APAVE, des adaptations techniques sur les lots Gros-Cœuvre, Charpente et Couverture sont nécessaires ce qui modifie des conditions essentielles du cahier des charges établi pour l'ensemble des lots lors de l'appel d'offres initial.

La solution la plus simple et la plus rapide au vu de ces nouveaux éléments est de relancer une nouvelle consultation pour l'intégralité des lots.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de lancer une nouvelle consultation en vue de la passation de l'intégralité des marchés relatifs à l'aménagement des ateliers municipaux.

- **CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNE ET 17 NUMERIQUE**

Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil Général a pris l'engagement d'équiper la totalité du département en ADSL.

France Télécom ayant réalisé le renforcement du réseau filaire, le Conseil Général, dans le cadre d'une convention de concession de service public, a confié à la Société 17 NUMERIQUE l'établissement et l'exploitation de réseau de communications électroniques à haut débit pour les zones non couvertes par France Télécom.

Dans le cadre de cette concession, 17 NUMÉRIQUE doit procéder à l'installation de certains équipements ce qui nécessite la mise à disposition d'un emplacement d'une surface utile de 1.26 m² sur la parcelle cadastrée AZ 227, située avenue du 8 mai 1945, appartenant à la Commune.

Les conditions de la mise à disposition de cet emplacement sont définies dans une convention devant intervenir entre la Commune et 17 NUMÉRIQUE.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise à disposition de l'emplacement précité et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

- **ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE – SECHERESSE 2005**

Monsieur de ROUX informe le Conseil que par arrêté ministériel du 20 Février 2008, publié au Journal Officiel du 22 Février 2008, l'état de catastrophe a été reconnu pour la commune au titre des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse survenue en 2005.

Les personnes qui avaient déposé une déclaration en mairie en ont été informées et il leur a été rappelé qu'elles avaient un délai de 10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté au Journal Officiel pour intervenir auprès de leur compagnie d'assurance.

- **APPROBATION DES PLU DE BUSSAC ET ST SEVER**

Monsieur de ROUX indique que les Communes de BUSSAC s/Charente et ST SEVER de Saintonge ont approuvé leur Plan Local d'Urbanisme.
La Commune de Chaniers en tant que personne publique associée est invitée à en prendre connaissance.

- **BIBLIOTHEQUE**

Madame LAVOISSIERE tient à remercier toute l'équipe de bénévoles de la Bibliothèque avec lesquels elle a travaillé au cours de ces 7 dernières années.

Monsieur de ROUX, au nom du Conseil Municipal, remercie Mme LAVOISSIERE et l'équipe de bénévoles pour le travail qu'ils ont accompli et qui ont permis de lancer le projet de la médiathèque.

- **COUPE DU C.L.A.S.- FOOTBALL**

Monsieur FOURRÉ informe le Conseil Municipal qu'une équipe de football composée de Commerçants, Artisans et d'Agents Communaux de Chaniers s'est constituée pour participer à la Coupe du CLAS.

Or, ces joueurs qui défendront les couleurs de Chaniers ont besoin d'être équipés de maillots. Le devis présenté s'élève à 450 €. Monsieur FOURRÉ sollicite une aide de la Commune pour financer l'achat de cet équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acheter l'équipement nécessaire aux joueurs pour un montant de 450 €.

- **INTERVENTION de Madame GATINEAU**

Madame GATINEAU demande à prendre la parole.

« Pour des raisons qui n'échapperont à personne, j'ai été amenée à parcourir la campagne à la marche. Malgré le fait que ce n'est pas du ressort de la commune, je tenais à faire une remarque qui soit portée au procès-verbal.

Qui sait, peut être que la réclamation remontera jusqu'au service compétent.

Le long de la RN 141, aux abords du restaurant routier et là où un dégagement suffisant permet aux camions de se garer, il y a des ordures jetées ça et là (canettes, bouteilles de verre, paquets de gâteaux, poches plastiques et j'en passe). N'est-il pas possible d'installer une poubelle ? Ce serait tellement utile, à défaut d'être urgent.

D'autre part, en tant que riverain de la 141, quelle est la réglementation si on veut installer un panneau à l'intérieur d'un terrain privé demandant aux usagers de la route de laisser l'endroit aussi propre que leur jardin et d'appliquer le slogan " respectons la nature ".

Une autre petite chose : en venant de la 141, encore, la pancarte " Chemin Larron " a disparu. Il serait peut être nécessaire que ce chemin soit indiqué en raison de l'urbanisation de ce quartier (pour les livreurs ou les clients du nouveau dépôt de matériaux).

Pour conclure et quitter la scène sur une note légère, je dirais, pour reprendre l'expression des candidats d'un jeu télévisé je dirais donc, qu'ici autour de cette table, c'était mon dernier mot..»

- A propos de poubelles, Monsieur RICHON, demande que celles situées rue Aliénor d'Aquitaine soient changées car elles déparent avec le nouveau mobilier urbain qui vient d'être installé.

- Monsieur de ROUX informe le Conseil qu'il a fait procéder au nettoyage du chemin longeant l'ex-déchetterie des Arciveaux et qu'il a demandé que ce chemin soit fermé afin que seuls les propriétaires riverains puissent y pénétrer.

- Madame PICHARD signale que lorsque la déchetterie est fermée, les gens déposent les déblais devant le portail de l'entrée.

La séance est levée à 21 h 15

La secrétaire de Séance,
Alexandra PELAUD